



COMMUNE DE **GOUVES**
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 17 octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 8

Conseillers présents : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Avis sur le dossier d'enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un élevage de bovins.

Le dix-sept octobre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GOUVES s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PHILIPPE, le Maire, en suite de convocation en date du dix octobre deux mille dix-huit, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie ;

Présents : M. Alain PHILIPPE, M. Karim BERGDDI, M. Giovanni BUONO, Mme Joëlle HERRENGT, Mme Jacqueline LÉCOSSOIS, Mme Béatrice TECHER et M. Pascal WATRELOT.

Absent excusé : M. David AMOUREUX.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice TECHER.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a reçu de la part de la Préfecture du Pas-de-Calais un dossier d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation d'exploiter un élevage de 2800 bovins à l'engraissement par la SCEA GRARD B&D dont le siège social est situé 1, rue de Bihucourt à BEHAGNIES, sur le territoire des communes de BEHAGNIES et BOUSIES.

Ce dossier d'enquête publique explique que la SCEA GRARD B&D souhaite agrandir un élevage de bovins à l'engraissement (actuellement 1956 têtes réparties sur 2 sites) pour atteindre 2800 bovins (soit une augmentation de 844 bovins). Une nouvelle stabulation en aire paillée intégrale sera érigée à l'arrière du site principal.

Le fumier sera vendu comme produit fertilisant après normalisation selon la norme NFU 44-051. Dans le cas contraire et en cas de non-conformité pour les paramètres agronomiques, les lots seront épanchés.

Les enjeux environnementaux majeurs du projet concernent le patrimoine protégé, le paysage, la ressource en eau (forage, captage, cours d'eau), les nuisances olfactives, la qualité de l'air et les gaz à effet de serre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande de la SCEA GRARD B&D pour l'agrandissement de son élevage de bovins à l'engraissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire, M. Alain PHILIPPE.

Certifié exécutoire vu la réception en Préfecture du

Et la publication du
Le Maire,
M. Alain PHILIPPE.

